



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Conseil des commissaires

## SÉANCE DU 29 JUIN 2009 Volume 11 - numéro 15

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 29 juin 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Chantal Desjardins, messieurs Claude Breault, commissaires, et madame Johanne Brousseau, représentante du comité de parents.

### PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

### OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Direction générale
  - 4.1 Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire - 2009-2010
  - 4.2 Prévisions budgétaires 2009-2010
  - 4.3 Renouvellement de l'entente pour les services financiers
  - 4.4 Renouvellement des contrats de transport scolaire
  - 4.5 Convention de partenariat avec la Caisse Desjardins de Cabano
- 5.0 Varia
  - 5.1 Félicitations
  - 5.2 Cadre de référence pour la gestion financière des activités des conseils d'établissement
  - 5.3 Sujet de réflexion
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Prochaine séance
- 8.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-399-CC)

## OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE - 2009-2010

Le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, explique aux commissaires les mises à jour à effectuer à la Politique «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire» en vue de l'adoption du budget 2009-2010.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Politique «Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et détermination des besoins de la Commission scolaire» visant les établissements, les unités administratives et les activités 2009-2010 de la Commission scolaire soit adoptée comme présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-400-CC)

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

**ATTENDU** que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

**ATTENDU** que la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

**ATTENDU** que ce budget prévoit une appropriation de 10 % du surplus accumulé inscrit à ces états financiers vérifiés au 30 juin 2008;

**ATTENDU** que cette appropriation est prévue pour permettre principalement aux écoles d'utiliser les sommes non dépensées de la mesure «Agir autrement»;

**ATTENDU** que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 1 240 847 027 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2009-2010;

**ATTENDU** que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

**ATTENDU** que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-401-CC)

## RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES FINANCIERS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que l'entente sur la fourniture des services bancaires arrive à échéance et, après analyse du dossier, il recommande aux commissaires de procéder au renouvellement de l'entente actuelle et ce, pour les 3 prochaines années.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** l'offre de services présentée le 2 juin 2009 par Desjardins-Centre financier aux entreprises du Témiscouata;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le comité des finances et sa recommandation favorable;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte l'offre présentée le 2 juin 2009 par Desjardins-Centre financier aux entreprises du Témiscouata;

**DE** renouveler l'entente avec la Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs pour la fourniture de services financiers du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2012.

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, l'entente inhérente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-402-CC)

### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que les contrats des transporteurs scolaires sont arrivés à échéance. Il présente et explique les divers éléments qui ont fait l'objet de négociations avec les représentants des transporteurs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que les contrats de transport scolaire sont arrivés à échéance à la fin de l'année scolaire 2008-2009;

**CONSIDÉRANT** l'accord intervenu avec l'ensemble des transporteurs scolaires;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle de gré à gré pour une période de 5 ans, soit pour les années 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, selon les dispositions présentées séance tenante;

**QUE** soit annexée à chaque contrat la description des conditions de renouvellement comme présentée séance tenante;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, et le régisseur des Services du transport, monsieur Bernard Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, lesdits contrats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-403-CC)

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE CABANO**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que la Caisse Desjardins de Cabano a donné son accord pour contribuer au projet de construction de la salle annexée à l'École Gérard-Collin en vue d'abriter le service de garde de l'école. Il y a donc lieu de procéder à la signature de la convention de partenariat qui en découle. Le directeur général résume les principaux éléments à considérer dans cette convention.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** les objectifs communs des parties;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte la convention de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins de Cabano, présentée séance tenante, qui découle du projet de construction de la salle annexée à l'École Gérard-Collin et qui abritera, entre autres, le service de garde de l'école;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, ladite convention de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-404-CC)

**FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs félicite monsieur Gabriel Dumont qui a été sélectionné par l'équipe du Canadien de Montréal lors de la dernière séance de repêchage de la Ligue nationale de hockey;

**QUE** la Commission scolaire lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de son parcours professionnel dans le monde du hockey;

**QUE** la Commission scolaire félicite également ses parents pour le soutien et le support qu'ils ont su lui prodiguer, ce qui a certainement contribué à cet heureux résultat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-405-CC)

**IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs félicite monsieur Gabriel Bourque qui a été sélectionné par l'équipe des Prédateurs de Nashville lors de la dernière séance de repêchage de la Ligue nationale de hockey;

**QUE** la Commission scolaire lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de son parcours professionnel dans le monde du hockey;

**QUE** la Commission scolaire félicite également ses parents pour le soutien et le support qu'ils ont su lui prodiguer, ce qui a certainement contribué à cet heureux résultat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-406-CC)

## CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA GESTION FINANCIÈRE DES ACTIVITÉS DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que, suite à la suggestion du comité de parents, on a procédé à la mise à jour du «Cadre de référence pour la gestion financière des activités des conseils d'établissement», afin de prévoir que les excédents du surplus cumulé servent à la mise sur pied d'un fonds réservé à la formation des parents membres des conseils d'établissement.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** la suggestion du comité de parents d'établir un fonds réservé à la formation des parents membres des conseils d'établissement;

**CONSIDÉRANT** le «Cadre de référence pour la gestion financière des activités des conseils d'établissement»;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte la mise à jour du «Cadre de référence pour la gestion financière des activités des conseils d'établissement» comme présentée séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-407-CC)

### SUJET DE RÉFLEXION

La commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, présente certains éléments qui militent en faveur de l'application des réunions sans papier et ce, dans le cadre d'un virage vert et dans l'esprit des Écoles vertes Brundtland.

Les commissaires délibèrent sur le sujet et on convient de revenir sur le sujet en septembre prochain.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

### PROCHAINE SÉANCE

Le 18 août 2009 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

**CLÔTURE**

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-408-CC)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale